



Environnement
Canada

Environment
Canada



Ébauche aux fins de consultation

Indicateurs de rendement et cibles nationales pour le Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie

Novembre 2013

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'auteur. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'environnement, 2013.

Also available in English

Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie

Environnement Canada a le plaisir de soumettre les propositions de cibles nationales pour le Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie (le Code) pour une période de consultation publique de 60 jours.

Un rapport d'évaluation, publié en 2001, concluait que les rejets élevés de sels de voirie avaient un effet nuisible sur les écosystèmes d'eau douce, le sol, la végétation et la faune et que les sels de voirie qui contiennent des chlorures inorganiques étaient en conséquence considérés comme « toxiques » au sens de l'article 64 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Le Code a donc été élaboré avec un objectif de réduire l'impact environnemental des sels de voirie tout en maintenant la sécurité routière.

Un examen du Code ([Examen quinquennal](#)), publié en avril 2012 par Environnement Canada, concluait que des cibles nationales devaient être définies de manière à encourager la mise en œuvre continue du Code et à fournir aux organisations de voirie des cibles et des échéanciers clairs afin d'améliorer les pratiques de gestion. Les cibles nationales représentent les meilleures pratiques qui peuvent être réalisables par la plupart des organisations et elles formeront la base d'une évaluation ultérieure du Code. Les propositions de cibles nationales pour le Code de pratique sont disponibles pour commentaires et consultation du public. Vos commentaires doivent être soumis avant le 24 janvier 2014.

Au terme de la période de consultation, les commentaires recueillis seront pris en compte et les cibles nationales révisées au besoin.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Division des produits

Direction des secteurs des produits chimiques
Environnement Canada
9^e étage, Bâtiment PVM
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 1-888-391-3426 (renseignements)
Télécopieur : 819-953-3132/1-888-391-3695
Courriel : products.products@ec.gc.ca

Ébauche aux fins de consultation

Indicateurs de rendement et cibles nationales

pour le Code de pratique pour la gestion environnementale

des sels de voirie

Novembre 2013

Contexte

Le Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie a été publié en 2004 afin d'aider les organisations de voirie municipales et provinciales à mieux gérer l'utilisation des sels de voirie de façon à réduire leurs impacts sur l'environnement tout en maintenant la sécurité routière. Le [Code](#) exige que les organisations de voirie qui utilisent plus de 500 tonnes par année de sels de voirie ou qui comptent sur leur territoire des zones vulnérables aux sels revoient leurs opérations d'entretien hivernal existantes et améliorent les pratiques visant à réduire les effets nuisibles des rejets de sels dans l'environnement. En plus d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion des sels de voirie, les organisations de voirie sont invitées à fournir, sur une base volontaire, des rapports annuels à Environnement Canada sur les progrès réalisés. Le Code exige également qu'un examen quinquennal soit mené pour évaluer son efficacité. L'examen quinquennal des progrès a été publié en avril 2012 et est [disponible en ligne](#).

Suite à cet examen, Environnement Canada recommande de maintenir le Code et d'encourager les organisations de voirie à poursuivre l'amélioration de la gestion des sels, avec néanmoins plusieurs mesures qui pourraient être prises pour assurer l'amélioration continue de la gestion des sels de voirie. L'une de ces mesures consiste à établir des cibles nationales pour la mise en œuvre de meilleures pratiques à partir desquelles le rendement des organisations de voirie et la réussite du Code peuvent être évalués.

Pourquoi des cibles nationales?

L'établissement de cibles nationales vise principalement à accroître la protection de l'environnement. Ces cibles permettront au Ministère de suivre les progrès réalisés par rapport à des aspects précis du Code.

Au moment de l'examen, en raison de l'absence de telles cibles, il a été difficile de déterminer si l'objectif du Code avait été atteint. Par conséquent, on a recommandé que la liste des indicateurs de rendement pour les évaluations futures soit examinée afin de s'assurer que ceux-ci reflètent les composantes essentielles du Code et les techniques actuelles en matière d'entretien hivernal, et que des cibles nationales soient établies en fonction desquels le rendement peut être évalué.

Les cibles nationales sont un ensemble de buts communs que toutes les organisations devraient atteindre. La conformité au Code se fait sur une base volontaire, et l'établissement d'objectifs dans le plan de gestion des sels de voirie demeure la responsabilité des organisations de voirie, ce qui leur permet de s'ajuster avec souplesse en fonction de leur taille, de leurs ressources et de leurs capacités. Cette approche a donné lieu à une grande variabilité dans les progrès réalisés par les diverses organisations de voirie. Presque dix ans après l'adoption du Code, suffisamment de temps s'est écoulé pour que les organisations de voirie allouent progressivement l'investissement requis. On s'attend à ce que toutes les organisations de voirie réalisent un minimum de progrès dans la mise en œuvre des meilleures pratiques afin de prévenir et réduire les impacts négatifs des sels de voirie. Elles sont toutefois encouragées à assurer le leadership nécessaire pour dépasser les cibles établies.

L'établissement de cibles nationales accroît la transparence quant au niveau de rendement attendu de la part des organisations de voirie et forme les bases pour la réalisation d'un deuxième examen cinq ans après que les cibles nationales sont établies. Les cibles nationales aideront les organisations de voirie à planifier leurs priorités et devraient soutenir les efforts continus que les provinces et les municipalités consacrent à la gestion des sels. L'amélioration des pratiques au-delà des cibles est encouragée lorsque les organisations de voirie ont atteint les cibles nationales.

Indicateurs de rendement et cibles nationales

En tout, sept indicateurs de rendement ont été sélectionnés pour couvrir les quatre principales activités du Code (c.-à-d. l'adoption du Code, l'entreposage des sels, l'épandage des sels et les zones vulnérables aux sels). Le tableau 1 décrit les indicateurs de rendement, l'unité de mesure associée à chacun, les cibles nationales à atteindre pour le prochain examen, ainsi que l'état d'avancement lors du premier examen quinquennal (2009).

Les cibles nationales évolueront au fil du temps. Des données en lien avec plusieurs autres pratiques sont recueillies pendant l'exercice annuel de production de rapports. Les données recueillies au cours des cinq prochaines années serviront de fondement à l'établissement d'indicateurs de rendement qui refléteront les meilleures pratiques futures.

Tableau 1. Indicateurs de rendement et cibles nationales

Indicateur de rendement et unité	Cible	Situation en 2009
<p>Adoption du Code Objet : Maintenir un niveau élevé de participation par rapport au Code et promouvoir les meilleures pratiques relatives à la gestion des sels de voirie.</p> <p>1) Soumission des rapports annuels</p> <p>∅ <i>nombre d'organisations de voirie qui soumettent des rapports de façon régulière</i></p>	<p>220 organisations de voirie qui présentent des rapports annuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> · 8 provinces et 1 territoire ont présenté des rapports · 201 municipalités ont présenté des rapports de façon régulière · 9 parcs nationaux et 4 entreprises privées
<p>Examen du plan de gestion des sels de voirie Objet : S'assurer d'une planification à jour qui favorise l'amélioration continue. Comme il s'agit d'une composante clé du Code, on s'attend à ce que toutes les organisations fassent des examens annuels.</p> <p>2) Examen des plans de gestion des sels de voirie</p> <p>∅ <i>pourcentage (%) d'organisations de voirie qui examinent annuellement leur plan de gestion des sels de voirie</i></p>	<p>100 %</p>	<p>Il s'agit d'une nouvelle section pour les déclarations</p>
<p>Entreposage des sels - Sites d'entreposage Objet : S'assurer que toutes les organisations du Canada s'engagent à gérer leurs installations d'entreposage et que des meilleures pratiques sont appliquées pour les sources de pollution ponctuelle.</p> <p>3) Les sels de voirie sont entreposés dans un abri sur des dalles imperméables</p> <p>∅ <i>pourcentage (%) de tonnes de sels de voirie qui sont entreposées dans un abri sur des dalles imperméables</i></p>	<p>100 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · 96 % des sels de voirie utilisés par les municipalités sont entreposés dans un abri et 93 % sont entreposés sur des dalles imperméables · 100 % des sels de voirie utilisés par 8 des 9 provinces et le Yukon sont entreposés dans un abri sur des dalles imperméables

Indicateur de rendement et unité	Cible	Situation en 2009
<p>Sites d'entreposage - Abrasifs traités Objet : S'assurer que toutes les organisations du Canada s'engagent à gérer leurs installations d'entreposage de sels et que des meilleures pratiques sont appliquées pour les sources de pollution ponctuelles. Des études de cas ont démontré une élévation de la quantité de sels rejetés depuis des amas d'abrasifs non recouverts.</p> <p>4) Les abrasifs traités sont recouverts</p> <p>Ø <i>pourcentage (%) de tonnes d'abrasifs traités recouverts</i></p>	<p>95 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · 52 % des abrasifs traités utilisés par les municipalités sont recouverts · 62 % des abrasifs traités utilisés par les provinces sont recouverts
<p>Épandage des sels – Régulateurs électroniques Objet : Les régulateurs électroniques d'épandage des saleuses permettent d'assurer un épandage des sels à un taux adéquat, peu importe la vitesse du camion utilisé pour épandre le sel, ainsi que l'interruption du déversement des sels lorsque le camion est arrêté. L'adoption et l'utilisation de technologies devraient s'accroître et devenir une pratique essentielle pour toutes les organisations.</p> <p>5) Les saleuses sont dotées de régulateurs électroniques d'épandage</p> <p>Ø <i>pourcentage (%) de véhicules dotés de régulateurs électroniques d'épandage</i></p>	<p>95 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> · 82 % des véhicules du parc municipal · 88 % des véhicules du parc provincial étaient dotés de régulateurs électroniques (7 provinces avec plus de 82 %, les 2 autres avec 50 % et 60 %)

Indicateur de rendement et unité	Cible	Situation en 2009
<p>Épandage des sels – Optimisation des sels déglaçants Objet : Encourager l'application de techniques avancées d'épandage des sels. Plusieurs études indiquent d'importantes réductions de l'utilisation des sels grâce à l'introduction de nouvelles technologies, dont le prémouillage. De plus, il est maintenant possible de trouver sur le marché du matériel pré-traité qui peut servir de substitut économique et produire des résultats similaires.</p> <p>6) Un nombre accru d'organisations adoptent des pratiques leur permettant d'optimiser l'épandage des sels, en améliorant leur capacité de prémouillage ou en utilisant des sels prétraités</p> <p>(a) <i>pourcentage (%) d'organisations ayant recours au prémouillage ou utilisant des sels pré-traités</i></p> <p>(b) <i>pourcentage (%) de véhicules équipés pour le prémouillage</i></p>	<p>(a) 95 % des organisations de voirie</p> <p>(b) 75 %¹ des véhicules</p>	<ul style="list-style-type: none"> · On ne connaît pas le nombre d'organisations utilisant des sels pré-traités · 52 % des véhicules municipaux sont équipés pour le prémouillage · 47 % des véhicules provinciaux sont équipés pour le prémouillage, mais il existe une grande variabilité entre les provinces (de 0 à 100 %) · Des progrès ont été réalisés concernant la capacité de prémouillage. Entre 2007 et 2009, les parcs municipaux et provinciaux ont vu augmenter de 10 % leur nombre de véhicules équipés pour le prémouillage
<p>Zones vulnérables aux sels Objet : Réaliser des progrès à l'égard de l'identification, de la surveillance et de la protection des zones pouvant être particulièrement vulnérables aux sels de voirie.</p> <p>7) Les zones vulnérables aux sels sont identifiées et un plan d'action est établi en vue de classer par ordre de priorité celles où les meilleures techniques existantes d'application rentable peuvent être employées.</p> <p>(a) <i>pourcentage (%) de grandes organisations de voirie ayant identifié des zones vulnérables aux sels et établi un plan d'action</i></p> <p>(b) <i>pourcentage (%) de petites municipalités ayant identifié des zones vulnérables aux sels et établi un plan d'action</i></p>	<p>(a) 95 % des provinces et des grandes municipalités ayant une population supérieure à 50 000</p> <p>(b) 50 % des petites municipalités ayant une population inférieure à 50 000 en 2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> · 5 provinces ont identifié des zones vulnérables aux sels · Le tiers des municipalités ont identifié des zones vulnérables aux sels

¹Le pourcentage de 2009 a été calculé en fonction du nombre total de véhicules de **toutes** les organisations de voirie. Pour les rapports sur l'objectif national, on ne tiendra pas compte des organisations **n'ayant pas recours** au prémouillage pour le nombre total de véhicules. De plus, on calculera le pourcentage optimal de véhicules équipés pour le prémouillage et on examinera les progrès.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca